

*Opérations portuaires sur la côte ouest—Loi*

mais aussi du côté des travailleurs qui accomplissent un travail semblable dans d'autres régions au Canada.

• (1610)

Il faut s'arrêter sur un autre aspect du projet de loi, soit le fait qu'on a inséré subrepticement les restrictions des 6 et 5 p. 100. Cela signifie que quiconque, employeur ou groupe d'employeurs, assujetti à quelque législation fédérale sait maintenant que s'il cherche à gagner du temps, s'il peut refuser de s'entendre avec ses employés sans soulever un tollé général, le gouvernement s'en mêlera et imposera la solution des 6 et 5 p. 100. Dites-nous donc, qu'est-ce qui pourra inciter les employeurs canadiens à en venir à un accord raisonnable par voie de négociation? Le gouvernement leur dit maintenant en vertu de ce projet de loi, qu'ils n'ont plus à négocier, que lui-même va imposer les 6 et 5 p. 100. Cela signifie que tout le processus de la négociation collective est anéanti.

En juin, juillet et août derniers, nous avons entendu le gouvernement affirmer que les restrictions des 6 et 5 p. 100 ne s'appliqueraient qu'aux fonctionnaires de l'État et des sociétés de la Couronne, à ceux du CP et d'autres chemins de fer. Le projet de loi à l'étude maintenant impose les 6 et 5 p. 100 aux débardeurs. Qui sera le suivant?

Je ne fais nullement confiance au gouvernement. Notre parti ne va pas lui donner de blanc-seing. Contrairement à ce que le chef de l'opposition officielle a fait hier, notre parti ne donnera pas de chèque en blanc au gouvernement. Ce parti se décrit comme étant le parti de l'opposition, mais ses membres agissent comme des membres du Soviet suprême.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Murphy:** La conduite du gouvernement polonais à l'égard du syndicat Solidarité est bien meilleure que celle du parti conservateur, dans son asservissement dogmatique au gouvernement libéral.

**Une voix:** Allez dire cela aux agriculteurs!

**M. Murphy:** Comme je l'ai dit tout à l'heure, je représente une circonscription rurale, et je me fais beaucoup de souci au sujet du transport des céréales au Canada et de ce que nous faisons pour assurer l'accroissement de nos expéditions de céréales. Voilà pourquoi, à titre de député de Churchill, j'ai souvent demandé qu'on expédie davantage de céréales par ce port, contrairement au député de Lisgar (M. Murta) qui a dit que le port de Churchill était un luxe que nous ne pouvions pas nous payer, et contrairement au député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) qui a dit que nous devrions fermer le port de Churchill. Il est bien entendu, pour moi comme pour les députés de mon parti et du parti conservateur qui viennent de l'Ouest, que le volume des expéditions de céréales doit augmenter dans tous les ports. Cette question me préoccupe. Je m'inquiète à l'idée que la façon d'agir du gouvernement, surtout aujourd'hui, ne permettra aucunement d'atteindre cet objectif.

Il aurait fallu faire ce que les néo-démocrates ont proposé la semaine dernière lorsque nous avons compris que les deux parties en cause ne parviendraient pas à s'entendre. A ce moment, nous aurions dû envoyer un haut fonctionnaire du ministère du Travail ou même le ministre, s'il s'était senti compétent, pour qu'il entame des pourparlers avec les représentants patronaux et syndicaux et les poursuivre jusqu'à ce qu'on

arrive à une entente qui paraisse acceptable aux deux parties. C'est, en effet, le rôle que devrait jouer le ministère du Travail, au lieu de se cacher lorsqu'il y a conflit.

Ce dossier nous amène à nous poser certaines questions, monsieur l'Orateur. Celle, notamment, de la compétence du ministre du Travail (M. Caccia). Celle aussi de savoir si les employeurs s'attendaient que le gouvernement impose son programme des 6 et 5 p. 100; n'ayant pas intérêt alors à régler le conflit, ils auraient décrété le lock-out. Il s'agit également de se demander comment le gouvernement peut espérer la confiance et la collaboration des débardeurs et d'autres syndiqués, non seulement pour faire accepter le régime de 6 et 5 p. 100, mais également pour accroître la productivité dans tous les secteurs d'activité.

Dans son feuilleton télévisé en trois épisodes, il y a quelques semaines, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que nous devons nous préparer à la relance tant attendue. Or, cela dépend de la collaboration du patronat, des groupes d'agriculteurs et des travailleurs. A mon avis, l'initiative que le gouvernement a prise aujourd'hui d'ordonner non seulement le retour au travail, mais de limiter également la hausse des salaires à 6 et 5 p. 100 dans le contrat imposé aux travailleurs, ne servira qu'à susciter de la méfiance à l'endroit du gouvernement dans les divers secteurs de l'économie.

Malgré la confiance que les conservateurs accordent aux libéraux, d'autres secteurs au Canada se méfient du gouvernement. Tant que cette confiance n'aura pas été rétablie, que ce soit grâce à des élections ou par des mesures qui vont redorer le blason du gouvernement et montrer qu'il est préoccupé par les difficultés des simples citoyens, les mesures législatives de ce genre ne serviront qu'à semer la discorde.

En montant ainsi les agriculteurs contre les travailleurs et vice-versa, les autorités portuaires contre les manutentionnaires de céréales et ainsi de suite, un tel projet de loi va semer la discorde et va détruire tout esprit de bonne volonté qui aurait permis de résoudre les problèmes auxquels nous faisons face. Voilà pourquoi nous ne pouvons approuver le projet de loi. C'est bien à contrecœur que notre parti a déjà donné son appui à des mesures ordonnant le retour au travail. Nous l'avons fait à contrecœur, mais nous ne pouvons le faire aujourd'hui.

Dans le passé, au grand chagrin de certains, les conservateurs ont déjà voté contre une mesure ordonnant aux manutentionnaires de céréales de reprendre le travail. Je me demande pourquoi. Je suppose qu'ils avaient jugé en 1974 que les hausses de salaires étaient trop généreuses et allaient nuire aux employeurs. Nous n'avons pas entendu de députés conservateurs déplorer à l'époque les difficultés des agriculteurs. Ces grands défenseurs des agriculteurs de l'Ouest n'ont pas réclamé à grands cris le retour des grévistes au travail. Ils ont voté contre parce qu'ils voulaient obtenir la faveur des travailleurs, non des employeurs. Ils ont tout oublié des difficultés des agriculteurs ordinaires.

C'est avec un certain regret que nous ne pouvons appuyer le projet de loi dont nous sommes saisis. Il me répugne d'approuver une loi de retour au travail. Nous ne pourrions certes pas le faire en l'occurrence parce que la mesure à l'étude va détruire l'économie canadienne et la bonne volonté des Canadiens à travailler en collaboration.

Depuis le début de la présente législature en avril 1980, nous n'avons cessé de répéter qu'il fallait qu'un véritable climat de